

Etaient présents :

MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, AUTIN, GERARD, CHARDON, LEGAY, COURTIN, DEFFONTAINES, DE LIMERVILLE, LEMIEGRE, SCAVAZZA.

Etaient excusées : Mme GORSE (pouvoir donné à Mme CHARDON), Mme LAIGLE (pouvoir donné à M DELOFFRE) et Mme DUBRUQUE (pouvoir donné à Mme LAURENT).

M Arnaud LEMIEGRE est désigné comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2021,**
- **Projet de sécurisation de la Grande Rue,**
- **Régie de recettes,**
- **Autorisation de signature de la convention ADS 2021,**
- **Devis taille-haies,**
- **Marché public travaux voirie,**
- **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Convention UPA,**
- **Fleurissement de la commune,**

1- Approbation comptes rendus du Conseil du 23/06/2021 et du 07/09/2021 :

M le Maire fait lecture du compte rendu du 07/09/2021, celui du 23/06/2021 ayant été modifié par le dernier conseil.

Le Conseil adopte les comptes rendus, à l'unanimité.

2- Présentation du projet d'aménagement de sécurisation de la Grande Rue :

M le Maire passe la parole à Mme BLANQUET de la société EVIA, bureau d'études techniques en voiries et réseaux divers, qui nous présente un projet de sécurisation et de stationnement dans la rue principale. Ce projet comprend quatre points :

- Suppression des aménagements existants à l'entrée du village côté Dreuil-les-Amiens, non efficaces, et aménagement d'une chicane double avec déplacement du panneau d'entrée du village.
- Aménagement du stationnement à proximité du café et suppression de l'îlot existant avec maintien des voies de circulation.
- Aménagement de places de stationnement des deux côtés de la Grande Rue, en respectant les entrées charretières, afin de minimiser la largeur de la chaussée en cas de croisement de véhicules et donc de diminuer la vitesse de circulation. Reste le problème du transit agricole et des véhicules qui restent dans la rue alors qu'ils peuvent être rentrés dans les cours intérieures.
- Création d'un coussin berlinois, ralentisseur surélevé, à hauteur du cimetière pour ralentir les véhicules après le rond-point. Toutefois cet aménagement paraît bruyant et pourrait être remplacé par la création de parkings supplémentaires et un marquage au sol accentué aux intersections de la rue de Plaisance et de la rue Neuve.

M le Maire rappelle que pour l'ensemble de ces aménagements, il conviendra de réfléchir au problème de l'écoulement des eaux pluviales, de l'accumulation des feuilles et de la circulation agricole.

Après le départ de Mme Blanquet, M le Maire rappelle que ce projet peut être financé en partie avec les amendes de police. Le conseil approuve les aménagements de l'entrée côté Dreuil, mais demande que les autres projets soient réétudiés en fonction des remarques émises. De même il conviendra d'organiser une réunion publique quand le projet sera finalisé

3- Problème maison insalubre 11 Grande Rue :

M le Maire passe la parole à Mme MACIEL, Argœuvoise depuis 41 ans et voisine de la maison de Mme Lecomte au 11 Grande Rue, qui vient exposer le manque d'entretien, les gravats, l'état délabré, la présence de rats et de manière générale la manque d'hygiène de cette maison qui est inhabitée depuis plus de deux ans.

M le Maire rappelle que plusieurs réunions avec les enfants ont été organisées dans lesquelles ils s'étaient engagés à effectuer des travaux, sans que cela soit suivi d'effet. L'accès y est d'ailleurs quasi impossible. Les arrangements à l'amiable ayant échoué, il faut envisager une procédure d'insalubrité voire de mise en péril avec l'aide la CCNS, pour la mise en œuvre de laquelle il conviendra de faire appel à un avocat spécialisé.

4- Régie de recettes :

M le Maire demande au conseil de délibérer pour autoriser l'encaissement, par chèques ou numéraire, des recettes perçues à l'occasion des manifestations suivantes :

- Emplacements extérieurs réderie : 2€ / mètre
- Fête communale (apéritif dinatoire, food-truck...) : 2€ par personne
- Emplacements bourse aux Jouets : 2€ par table
- Soirée beaujolais : 5€ par personne

Le Conseil autorise ces recettes, à l'unanimité.

5- Devis taille-haies :

M le Maire présente 2 devis pour l'achat d'un taille-haies STIHL, un de la société DOCO pour 479,17 € HT (575 € TTC), un de 557,50 € HT de la société LEROY MERLIN (699 € TTC)

Le choix se porte sur la proposition de la Sarl DOCO LOCA MOTOCULTURE pour un taille-haies Stihl au prix HT de 479,17 €.

Le Conseil approuve l'achat d'un taille-haies auprès de la Sarl DOCO LOCA MOTOCULTURE, à l'unanimité.

6- Marché public pour travaux voiries :

M le Maire demande au conseil d'approuver la mise en œuvre d'un appel d'offres pour le marché public de travaux d'entretien, de modernisation et d'aménagement sur les voies et les espaces publics de la commune d'Argœuves, pour une durée de quatre ans.

Il rappelle que les conditions de passation de ce marché, qui prévoit entre autres une revalorisation des prix tous les ans, favorise les grandes entreprises au détriment des petites entreprises locales, mais contribue à simplifier les conditions de mise en œuvre des travaux. Le précédent marché a pris fin en février 2020.

La procédure de consultation est très encadrée et très complexe.

Le Conseil autorise le maire à lancer la procédure d'appel d'offres, à l'unanimité.

7– Convention ADS 2021 :

M le Maire demande l'autorisation de renouveler la convention ADS relative aux autorisations d'urbanisme (Animation d'un réseau des instructeurs des Autorisations de Droits des Sols) pour 2021. Cette convention cadre prévoit de confier les travaux au Pays du Grand Amiénois, ces travaux étant payés par la CCNS.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

8– Convention UPA :

M le Maire passe la parole à Mme LAURENT qui a rencontré les responsables de l'UPA (Union des pêcheurs de l'Amiénois) pour évoquer l'interdiction de la pêche de nuit et pour les informer du non-renouvellement du bail, et les problèmes rencontrés comme les nuisances occasionnées par l'ouverture en continu de la barrière ainsi que l'accès au parking.

Ils ont proposés différentes solutions, dans le cadre d'un encadrement plus strict de leurs activités, par la suppression de deux postes sur six, par une surveillance accrue du garde fédéral. Ils font part des problèmes sanitaires rencontrés qu'ils proposent de résoudre par l'installation d'un WC chimique et rappellent leurs investissements importants pour le rempoissonnement de l'étang.

Le Conseil autorise la prolongation pour un an du bail actuel, avant sa résiliation et la signature d'un nouveau bail mieux encadré, à l'unanimité.

9- Devis fleurissement automne-hiver 2021/2022 :

M le Maire présente le devis de la société HORTIPASSION de Vignacourt concernant le fleurissement de la commune pour l'automne et l'hiver 2021. Il s'élève à 1 714,35 € TTC. Il rappelle que la commune travaille avec cette entreprise locale depuis quelque temps déjà, dans un climat de confiance et une certaine satisfaction des prestations fournies.

Le Conseil approuve cette proposition, à l'unanimité.

10– Informations et questions diverses :

M le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 l'urbanisme sera entièrement dématérialisé, ce qui représente un gros travail préparatoire.

M le Maire a été contacté par un club de football en création, qui souhaiterait utiliser le terrain communal à compter de janvier 2022. Il rappelle que les vestiaires doivent être mis aux normes d'accessibilité.

MM DELOFFRE et GERARD ont répondu à l'invitation des 2 conseillers départementaux de notre canton qui souhaitent rencontrer les élus locaux et leur présenter les actions du Conseil Départemental, en particulier le programme de subventions disponibles selon la nature des travaux. M STOTER a parlé également de la mise en place d'une dotation cantonale. Il s'agit d'une enveloppe de 10 000 euros mise à disposition des conseillers départementaux pour aider des projets ou des événements dans leur canton, en particulier dans le monde associatif. A ce titre M de LIMERVILLE demande qu'on lui fasse parvenir le planning des permanences de M STOTER, l'association « Les Amis de l'Eglise » ayant un projet éligible à ce dispositif.

M le Maire informe le conseil qu'une enveloppe supplémentaire de subvention étant disponible auprès de la CCNS, il a obtenu une somme de 49 625 € pour le projet de la maison Fortin.

Il présente un devis de la société VIELEC d'Ailly sur Somme pour le branchement électrique au marché d'un montant de 1 638 €. De même il suggère que la salle des fêtes soit ouverte aux petits exposants

qui le souhaitent de novembre à avril. Mme PERET de l'association « Body Club » est informée. Mme AUTIN demande l'autorisation d'installer un stand de vente de produits au profit du Téléthon, ce qui lui est accordé.

M le Maire souhaite que la salle des fêtes (petite salle) puisse être mise à disposition des Argœuvois en semaine, et après discussion, un prix de location de 100 € est fixé. Il fait part de la demande de la commune de ST-VAAST- EN-CHAUSSEE, de pouvoir disposer de notre salle des fêtes pour l'organisation de son repas annuel des aînés, la sienne étant en réfection, à une date restant à fixer en tenant compte des règles sanitaires et de notre propre planning. Cette demande est acceptée à titre exceptionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.